

# Compte rendu n° 11

## séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2017

Le 05 juillet 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 26 juin 2017, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

Contre : 0

Pour : 09

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Alain BRUCHEZ, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Pascale VULINO

**ABSENT(ES) ESCUSE(ES)** : Lionel VERNAY, Jean-Michel JACQUES

### DELIBERATIONS

La délibération suivante est votée à l'unanimité :

#### ⇒ **Don pour la commune**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne de la commune souhaite faire un don non affecté d'un montant de 236,40 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le don non affecté de 236,40 €.

### DIVERS

#### ★ Ecole – rentrée 2017/2018

Suite au retour sur la réforme des rythmes scolaires, les maires des Communes de la CCPC ont décidé de demander une dérogation à l'inspection académique afin de revenir à la semaine des 4 jours.

Le conseil d'école de Vovray en Bornes et du Sappey ont voté pour.

Nous sommes dans l'attente de la réponse de Monsieur l'inspecteur académique.

Si la demande est positive :

- les Tap seront supprimés.
- l'école du Sappey aura de nouveaux horaires : 8h15-11h30 et 13h00-15h45.
- le centre de loisirs des Bornes ouvrira à 7h30 le mercredi. (Pas de navette organisée)

#### ★ Chez Fauraz

La pose des minitaludécors est terminée.

#### ★ Routes communales

Suite à la rencontre de Monsieur le maire avec l'entreprise GREMAIR, spécialisée dans la réparation des fissures des routes, l'enrobé sera remis en état chemin de Cornillon, chemin de Clarnant, Chemin de Chez Gapaz et chemin de la Grange pour un coût de 15000 euros.

#### ★ Décharge « Maulet TP »

Avant la venue de Monsieur MAULET, Marie Laure DESBIOLLES demande l'avis du Conseil et donne le sien en précisant que la somme allouée ne doit pas être un estimatif proposé mais un calcul précis du cubage.

Comme prévu, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Bruno MAULET d'intervenir lors du Conseil Municipal afin d'expliquer le coût et les travaux réalisés au niveau de la décharge communale. Celui-ci explique que 2 zones de remblais sont présentes sur la Commune et qu'elles ne sont pas comparables. En effet, celle située vers la scierie demande beaucoup de travaux préparatoires. Il informe qu'avant les travaux, une étude de sol a été réalisée montrant que le terrain bouge et qu'il y a présence de molasse. Ceci entraîne un risque de glissement dans le ruisseau et des dégâts pour la ligne électrique de 20 000 volts. Il a donc fallu consolider les bords du terrain avec de la matière rocheuse déjà sur place durant plusieurs semaines : coût pour l'entreprise : 2500 euros/jours. Il pense que cette zone de remblais a beaucoup de potentiel pour les années à venir mais les travaux préparatoires sont coûteux pour l'entreprise. Madame DESBIOLLES demande si un relevé topographique a été réalisé au début du projet. Elle confirme sa position rappelant que la somme de 10 000 euros annuelle n'est pas suffisante. Monsieur Maulet répond qu'aucun relevé topographique n'a été réalisé et que l'entreprise attend un équilibre entre les recettes et les dépenses avant de pouvoir donner une somme plus élevée.

En conclusion, il est décidé:

- d'effectuer des relevés topographiques en août et fin décembre afin d'évaluer le volume de remblais déposés. Les relevés seront réalisés par un cabinet extérieur missionné par l'entreprise Maulet.
- de remettre en fin de travaux de la terre végétale (demande d'un écrit).
- de faire une proposition de prix au m<sup>3</sup>.
- d'organiser une visite de chantier par le Conseil le mercredi 12 juillet à 19h00.

Fin à 21h30

